

## Les pistes pour favoriser les chômeurs actifs

Les quatre alliés du futur gouvernement veulent franchir un pas de plus dans le processus d'activation des chômeurs. On sait que le programme de la N-VA prévoit la limitation des allocations de chômage dans le

temps. Une exigence qui ne passe pas chez les partenaires des nationalistes, priés d'accepter un compromis : activer les chômeurs en les encourageant plutôt qu'en les sanctionnant.

Une des pistes évoquées serait donc de revoir la

dégressivité des allocations de chômage décidée par le gouvernement Di Rupo.

Les chômeurs qui démontreraient leur volonté de s'insérer sur le marché de l'emploi seraient récompensés : la dégressivité de leurs allocations de chômage serait

neutralisée. Au sein du futur gouvernement, les partenaires s'accordent également pour considérer que les allocations doivent être calculées en fonction des années de travail prestées avant le chômage. Une question d'équité, selon eux.

## Les chômeurs qui servent la communauté bientôt gratifiés

- ▶ Les quatre partis de la suédoise veulent inciter les chômeurs à remettre le pied à l'étrier.
- ▶ Le tour de vis supplémentaire à l'activation des sans-emploi tétanise les CPAS.
- ▶ Le futur gouvernement n'a pourtant pas l'intention de forcer la main aux sans-emploi mais de les encourager. Financièrement.

**P**lus de jobs : le mot d'ordre est connu. Les quatre partenaires de la « suédoise » s'accordent sur la nécessité absolue de créer de l'emploi. Et d'inciter ceux qui n'en ont pas à livrer un service à la communauté : aider les enfants à traverser la rue au sortir des écoles, entretenir les parcs communaux, donner un coup de main à la cantine ou à la bibliothèque communale...

Les quatre alliés du futur gouvernement veulent franchir un pas de plus dans le processus d'activation des chômeurs. Demain, on pourrait bien lier le montant de leurs allocations à un service à la communauté ou à une formation à un métier en pénurie. C'est un dossier qui atterrira prochainement sur la table des négociateurs. Il est lié à la volonté des partis à la table de revoir la dégressivité des allocations de chômage décidée par le gouvernement Di Rupo. Les chômeurs qui démontreraient leur volonté de s'insérer sur le marché de l'emploi seraient récompensés : la dégressivité de leurs allocations de chômage serait neutralisée.

Autre dossier prochainement sur la table : la hauteur des allocations. Au sein du futur gouvernement, les partenaires s'accordent pour considérer qu'elles doivent être fonction des années de travail prestées avant le chômage. Une question d'équité. « *Il n'est pas normal qu'un chômeur ayant travaillé pendant 30 ans bénéficie d'un montant identique à celui qui n'est resté que deux ans sur le marché de l'emploi* », confie un négociateur.

Les partis de « la suédoise » veulent remettre un maximum de chômeurs au travail. Mais leurs recettes diffèrent.

### MR : contrats de proximité à favoriser

La philosophie libérale : encourager plutôt que contraindre. La piste des Bleus francophones : neutraliser l'effet de la dégressivité des allocations de chômage décidée par le gouvernement Papillon pour les chômeurs qui font preuve d'une volonté de replonger dans le marché de l'emploi. En choisissant par exemple d'en-

tamer une formation qui les mènerait à exercer un métier en pénurie (construction, boulangerie, boucherie) ou à effectuer un service à la communauté (surveillance au sein des écoles communales, assistance à la sortie des cours aux enfants quittant l'établissement pour traverser la rue, aides dans les bibliothèques communales, les crèches...). Le fédéral est compétent pour revoir les montants des allocations de chômage. Les régions sont priées de se charger de la formation et du placement des sans-emploi. A cet égard, le MR salue les initiatives des CPAS qui mettent à la disposition des ASBL, des communes ou des intercommunales des personnes sous contrat dit « article 60 et 61 ». Le service à la communauté est une des pistes empruntée par le MR pour doper le taux de réinsertion des chômeurs.

### VLD : deux demi-journées par semaine

Les Bleus flamands estiment que, pendant les trois années durant lesquelles le chômeur perçoit une allocation, il doit être

soutenu dans sa recherche d'emploi, accepter le job qu'on lui offre ou, à défaut, être contraint à suivre une formation et assumer des services à la communauté, à raison de deux demi-journées de travail par semaine. C'est en tout cas dans leur programme. L'ex-sénateur VLD Rik Daems avait il y a quelques mois plaidé pour un service obligatoire d'un jour par semaine à charge des chômeurs inactifs depuis plus d'un an. Le VLD a, depuis l'entame des négociations, tempéré son point de vue, mettant davantage l'accent sur l'activation que sur la sanction.

#### **N-VA : service obligatoire**

Les nationalistes sont les plus radicaux. Ils lient l'ouverture du droit à l'aide sociale à un service à la communauté. Les communes seraient appelées à organiser ce service. L'objectif est de permettre à un maximum de per-

sonnes de rester concernées par le marché du travail.

#### **CD&V : oui, sous conditions**

Les démocrates-chrétiens flamands considèrent le service à la communauté comme une piste de réflexion envisageable, si elle permet d'aider les chômeurs à retrouver la route de l'emploi. Mais ils mettent en garde contre les obstacles techniques à sa mise en œuvre, comme celui de la concurrence avec le privé par exemple.

La N-VA, la plus en pointe dans ce dossier, est aussi la seule formation, avec le VLD, à prôner la fin du chômage à vie. Pour les nationalistes, le bénéfice des allocations doit être fonction du nombre d'années de travail prestées par le chômeur, plafonné à un maximum de deux ans. Au terme d'une période d'activation, d'accompagnement et de formation, si après ces deux ans, le chômeur n'est toujours pas parvenu à décrocher un emploi, il sera prié

de frapper à la porte du CPAS. Le VLD veut limiter la durée des allocations à trois ans. Le CD&V comme le MR s'opposent à cette mesure, considérant notamment que cette formule ne ferait que déplacer le problème sur les CPAS, en mettant en péril l'équilibre des finances communales.

La contrainte et l'obligation faites aux chômeurs de leur couper les vivres s'ils ne font pas preuve de détermination pour trouver un emploi étaient pointées comme le bâton derrière la porte, dans les programmes de certains partis pendant la campagne. La N-VA reste la plus radicale sur ce point. A défaut d'obtenir la limitation des allocations de chômage dans le temps, les nationalistes seront priés d'accepter un autre compromis : activer les chômeurs en les encourageant plutôt qu'en les sanctionnant. C'est en tout cas la piste empruntée par ses trois partenaires. ■

**DIRK VANOVERBEKE**

## **CPAS « Une idée qui nous ferait retourner au Moyen-Âge »**

L'idée d'un service à la communauté énerve les spécialistes de l'aide sociale. Christophe Ernotte, directeur général de la Fédération des CPAS de Wallonie, avertit. Selon la jurisprudence européenne, souligne-t-il, « les chômeurs n'ont aucune obligation d'accepter tout et n'importe quoi comme travail. Ils ont l'obligation d'accepter un emploi convenable. Si les négociateurs envisageaient de le rendre obligatoire, ils nous renverraient au Moyen-Âge, quand les serfs étaient contraints par les grands seigneurs d'exécuter la basse besogne. C'est une conception inacceptable du droit social. Pour bénéficiaire du droit à l'insertion sociale (le RIS, revenu d'insertion sociale, l'ex-minimez, NDLR), les jeunes de 18 à 25 ans doivent déjà convenir de réaliser un PIIS, un Projet Individualisé d'Intégration Sociale. Les personnes qui disposent d'un revenu d'insertion sociale ne sont pas censées en bénéficier toute leur vie. Ils s'engagent préalablement à suivre une formation, des cours ou à signer un contrat d'apprentissage. Il n'y a pas d'emploi pour tout le monde. Que l'on oblige les gens à accepter un emploi convenable, c'est normal.

*Mais, en transférant le coût des allocations de chômage, assumé par le fédéral, sur le dos des entités locales, on "communalise" la Sécurité Sociale. On reporte l'effort sur les communes les plus pauvres. Ce sont elles qui sont priées de combler le déficit des communes. Ce n'est ni correct, ni équitable »* Pour Christophe Ernotte, la finalité d'une telle mesure procède d'une caricature : « Certains considèrent le chômeur comme un fainéant. Dès lors, puisqu'il reçoit de l'argent de l'Etat, on juge normal qu'il bosse. Peu importe la nature du travail. C'est indécent. »

Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, souligne que le droit au revenu d'intégration n'est pas accessible à tous : « Certains chômeurs vivent dans des ménages dont les revenus ne justifient pas l'intervention du CPAS. En moyenne, un tiers des personnes qui ont un problème de chômage frappent à la porte du CPAS. Ce sera le cas, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, pour les jeunes qui se verront supprimer leurs allocations d'insertion. »

Pour Philippe Defeyt, les CPAS ont, depuis toujours, montré l'exemple en matière d'activation

des sans-emploi. Depuis 2002, l'ouverture du droit au RIS est liée à la volonté de reprendre pied sur le marché de l'emploi. « Vouloir aller plus loin, en forçant les gens à travailler au service de la collectivité, ce serait chasser le bon emploi avec du mauvais emploi. Si mon échevin veut étendre le nettoyage des rues, il ne va pas remplacer son personnel communal. Au nom de quoi demanderait-on à un bénéficiaire d'un RIS à 819 euros (pour un isolé) d'exercer un travail rémunéré par un travailleur sous contrat à 1.500 euros ? Mais l'idée colle à l'air du temps : de plus en plus de gens assimilent les chômeurs bénéficiant d'un revenu d'intégration à des profiteurs. »

Faut-il, au nom de l'emploi, durcir la chasse aux chômeurs, en les faisant plonger de l'étage fédéral (allocations de chômage) dans le filet des CPAS, financés par les communes et in fine par les régions ? Ceux qui rêvent de démembrer un peu plus la solidarité fédérale n'hésiteront pas. Les autres qualifient la mesure de « bénéfique » pour le chômeur. Sur-tout si la future « suédoise » lui donne un coup de pouce financier. ■

**D.V.**

# a l'étranger Des expériences du même type peu concluantes

Les travaux d'intérêt général ou les services à la collectivité existent depuis longtemps dans d'autres pays. Et la mesure a même parfois été mise en place par des bourgmestres socialistes, ironisent dans les couloirs certains négociateurs de la « suédoise ». C'est en effet le bourgmestre socialiste de Rotterdam, aux Pays-Bas, qui lança le slogan « celui qui veut travailler, doit travailler ». L'initiative a bientôt été imitée par plusieurs de ses homologues. Celui de La Haye par exemple, fit couler beaucoup d'encre chez nos voisins. Harry, chômeur depuis trois ans, avait été invité à balayer les rues de sa ville, dans le cadre du programme de « tegenprestatie ». L'expérience de Harry ne fut pas concluante : elle ne lui a pas per-

mis de décrocher un emploi. A Rotterdam, la ville pilote qui lança l'initiative en 2010, les résultats n'ont pas été plus prometteurs : 6 % des participants à ces « tegenprestaties » seulement ont retrouvé un « vrai » emploi.

L'idée de ces « contre-prestations » est simple : la loi hollandaise sur le travail spécifie que les personnes bénéficiant d'une indemnité de chômage doivent effectuer un travail utile à la société. « De cette manière, vous renvoyez l'ascenseur à ceux qui vous paient votre allocation de chômage et vous acquérez une expérience professionnelle complémentaire », écrivaient à ses concitoyens les responsables de la ville de Rotterdam.

En Grande-Bretagne, la mesure « Mandatory Work Activi-

ty » (MWA) n'a pas eu non plus d'effets très marquants sur la réactivation des sans-emploi. Les chômeurs d'Outre-Manche sont invités, quatre jours par semaine, à travailler pour la collectivité. Les études ont révélé que seul un chômeur sur dix a retrouvé un emploi au terme de son MWA.

En Australie, le WfD (« Work for the dole ») existe depuis 1997. Là non plus, les résultats ne sont pas encourageants. Selon la RTBF, qui réagissait à l'idée de du sénateur libéral Rik Daems de lancer cette idée en Belgique, une étude universitaire australienne aurait même abouti à la conclusion qu'un tel service à la Communauté serait plutôt un désavantage qu'un dopant dans la recherche d'un emploi. ■

D.V.

## RÉACTION

### Pas de concurrence déloyale, prévient l'UCM

Contraindre les chômeurs de longue durée à rendre des services à la collectivité, l'Union des classes moyennes (UCM) n'y est pas très favorable. « Notre position est nuancée, explique Thierry Evens, le porte-parole. Nous ne trouvons pas choquant le principe de demander d'exercer un service à la collectivité à des personnes qui sont au chômage depuis un certain temps. Surtout si cela peut augmenter leur chance de retrouver un emploi. Si l'idée est de punir les chômeurs de longue durée, nous n'y voyons aucun intérêt, d'autant que cela va nécessiter de mobiliser des énergies - et donc des moyens - pour l'encadrement, l'organisation, la surveillance. »

De la théorie à la pratique, il y a pas mal d'objections de la part de l'UCM. Notamment la complexité de mise en œuvre par les pouvoirs locaux d'une décision prise au niveau fédéral et le danger de voir les communes déposséder le Forem de sa mission de remise au travail des chômeurs. Et surtout, l'UCM craint « une concurrence déloyale, si ces personnes étaient amenées à effectuer des travaux, par exemple de rénovation ou de réparation qui, dans certaines communes, sont aujourd'hui confiés à des entreprises privées. »

« S'il s'agit de rendre certains services qui ne sont pas rendus, comme la surveillance des enfants à la sortie des écoles ou l'entretien de certains espaces publics, nous n'y voyons pas d'inconvénient. En revanche, si l'intention est de faire réaliser à peu de frais des travaux aujourd'hui effectués par des gens occupant de vrais emplois, payant leurs cotisations sociales et leurs impôts, nous serions perdants sur toute la ligne. »

D.B.

**APPLICATION****La commune de Ham-sur-Heure/Nalinnes a tenté l'expérience**

Mettre au travail les bénéficiaires du revenu social d'intégration (minimex) pour effectuer des tâches d'intérêt public, c'est le projet que le bourgmestre MR de Ham-sur-Heure/Nalinnes Yves Binon a concrétisé dans sa commune. « *Nous engageons les allocataires valides en capacité d'avoir une activité. Ils sont employés au service des travaux, dans les bibliothèques ou dans les écoles.* » Missions types : réparation de corniches, remise en peinture des châssis de bâtiments publics, rafraîchissement de locaux, tonte de pelouses, déplacement de petit matériel, triage et rangement de livres, aide aux institutrices maternelles pour l'encadrement des enfants... « *Le dispositif article 60 permet de recourir à des compléments de main-d'œuvre à coût réduit, en vue d'améliorer le service au citoyen, mais aussi de remettre en perspective des personnes comptant de longues périodes d'inoccupation. Après plusieurs années d'exclusion du travail, il leur faut réapprendre à se lever pour arriver à l'heure, à communiquer avec les collègues, à organiser leurs journées...* » Yves Binon insiste sur le taux important de reclassement : « *à Ham-sur-Heure/Nalinnes, 95 % des stagiaires ont retrouvé un job.* » Une dizaine d'articles 60 sont sous contrat, mais il y a eu des pics d'une trentaine de stagiaires, selon le bourgmestre qui estime à près de 150 le nombre de contrats articles 60 signés en deux mandatures. Quand il siégeait au parlement de la Fédération, Yves Binon avait soumis à l'ancienne ministre de l'Enseignement CDH Marie-Dominique Simonet le projet d'élargir l'expérience à l'ensemble de l'espace de Wallonie-Bruxelles. « *Les besoins en entretien des infrastructures scolaires y sont énormes, les villes et communes tout comme la fédération n'en ont pas les moyens. L'idée a pourtant été balayée par la ministre de tutelle !* »

DIDIER ALBIN